

ROMANDE ENERGIE HOLDING SA
(précédemment Compagnie vaudoise d'électricité)

Morges

Transformation des actions au porteur en actions nominatives

Décision	<p>Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mai 2006 a notamment décidé de transformer les 1'140'000 actions au porteur de CHF 25.-- nominal chacune en 1'140'000 actions nominatives de même valeur nominale.</p> <p>Après cette opération, le capital-actions de CHF 28'500'000.- est composé de 1'140'000 actions nominatives de CHF 25.-- nominal chacune.</p>								
Proportion d'échange	<p>Chaque action au porteur de CHF 25.-- nominal (N° de valeur 819'479) sera donc échangée contre une action nominative de CHF 25.-- nominal (N° de valeur 2.560.733).</p>								
Adaptation du négoce	<p>Dès lundi 19 juin 2006, les 1'140'000 actions nominatives de CHF 25.-- nominal seront négociées au segment principal de SWX Swiss Exchange, en lieu et place des actions au porteur de CHF 25.-- qui seront négociées pour la dernière fois le 16 juin 2006.</p>								
Jouissance	<p>Les nouvelles actions ont droit au dividende à partir de l'exercice 2006 (le dividende de l'exercice 2005 ayant été payé sur les actions anciennes au porteur).</p>								
Comptabilisation	<p>Les écritures seront passées par les banques le 19 juin 2006, sous avis aux déposants en Suisse, sans frais.</p>								
Numéro de valeur / ISIN / Symbole	<table border="0"> <tr> <td>Action au porteur de CHF 25</td> <td style="text-align: right;">819.479</td> <td style="text-align: right;">CH0008194794</td> <td style="text-align: right;">CVE</td> </tr> <tr> <td>Action nominative B de CHF 25</td> <td style="text-align: right;">2.560.733</td> <td style="text-align: right;">CH0025607331</td> <td style="text-align: right;">___N</td> </tr> </table>	Action au porteur de CHF 25	819.479	CH0008194794	CVE	Action nominative B de CHF 25	2.560.733	CH0025607331	___N
Action au porteur de CHF 25	819.479	CH0008194794	CVE						
Action nominative B de CHF 25	2.560.733	CH0025607331	___N						
Inscription au Registre des actions	<p>Les banques procéderont également à l'inscription des nouvelles actions au Registre des actions, conformément aux instructions de leurs déposants. A cet effet, les « procurations générales d'inscription aux registres des actions » sont acceptées par le Registre des actions de Romande Energie Holding SA.</p>								
Titres physiques	<p>Les actionnaires qui conservent leurs titres chez eux ou dans un safe sont invités à transmettre leurs actions, munies des coupons N° 8 et suivants, à leur banque qui procédera à l'échange ainsi qu'à l'inscription au Registre des actions.</p>								

Cette annonce de cotation n'est pas un prospectus d'émission au sens des art. 652 a et 1156 CO. Un prospectus d'émission ou de cotation n'est pas requis pour cette opération.

Le 9 juin 2006

La banque mandatée
BANQUE CANTONALE VAUDOISE